

Décret n° 47-1544 du 13 août 1947 instituant un diplôme d'Etat de puéricultrice

13/08/1947

Abrogé par le [décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005](#) relatif à la sixième partie (Dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code.
Voir dorénavant les [articles D. 4311-49 et suivants](#) du code de la santé publique.